



# INTERCLUBS

## REGLEMENT GENERAL I.D.F.

Cette compétition est réservée aux clubs affiliés à la FFSG qui présentent des patineurs possédant la licence de la saison en cours.

Elle a pour but :

- de favoriser l'esprit de club
- d'accoutumer et d'aguerrir les patineurs à la compétition
- de refléter la valeur nationale des clubs et leurs classements au niveau régional et national.

### **ARTICLE 1**

Cette compétition de clubs se décompose :

- en tours de classement préliminaires, plus finale
- en un tour de classement final, en fonction du nombre de clubs engagés.

### **CLUBS FORFAITS**

Si un club est forfait à l'un des tours préliminaires, il ne pourra pas participer au tour final de sa division. Le calcul des points de " classement club " du groupe se fera sur le nombre de clubs présents.

### **CLASSEMENT**

Après les finales régionales, un classement est établi suivant les équivalences de points du challenge. Le club terminant premier est déclaré :

**CHAMPION DES CLUBS** de la Ligue.

Les autres clubs sont classés dans l'ordre suivant le résultat des différentes finales A, B et C.

Les clubs ne participant pas aux finales marquent des points suivant le barème d'équivalence de points ci-joint, en fonction des résultats obtenus par leurs équipes sur l'ensemble des divisions auxquelles ils ont participé sur les deux tours de classement.

Suivant le nombre de clubs engagés dans la Ligue, un ou plusieurs clubs peuvent participer aux Finales Nationales :

Se reporter à l'article 1 et l'article 2 du règlement du Championnat de France des clubs.

### **ARTICLE 2**

- a) Elle comprend :
- 1<sup>ère</sup> division
  - 2<sup>ème</sup> division
  - 3<sup>ème</sup> division.

- b) Un club ne peut avoir qu'une seule équipe par division.

c) La composition des différents groupes de chaque division se fait par tirage au sort, sauf pour les têtes de groupes qui sont les équipes classées dans les finales A et B de l'année précédente.

d) Au cours d'une même saison, les patineurs ne peuvent changer de division que dans le sens de la montée.

e) Pour les finales régionales regroupant plusieurs divisions, un patineur ne peut patiner que dans une seule division (une fois par tour et par finale).

**ATTENTION** une division ne comprenant qu'un seul tour de qualification, est considéré comme étant un premier tour de qualification (ex..2<sup>ème</sup> division).

f) Le jumelage de plusieurs clubs est interdit.

g) Selon le nombre de clubs inscrits, un ou plusieurs groupes de X clubs seront composés par tirage au sort.

### **ARTICLE 3**

A la réunion de début de saison, les dates de toutes les compétitions (tours de classement + finales) seront confirmées, ainsi que les patinoires sur lesquelles se dérouleront les compétitions.

Les clubs qui désirent organiser une ou plusieurs de ces compétitions doivent poser leur candidature lors de l'assemblée générale de patinage artistique de la Ligue.

Toutes les finales d'une même division seront regroupées sur une seule piste.

### **ARTICLE 4**

Les concurrents doivent présenter le jour de la compétition leur **carnet de classement** (photocopie interdite) et leur **licence compétition** (en regard du règlement des licences) à jour avec la Fédération pour la saison en cours.

Le tirage au sort a lieu le jour même de la compétition.

Le jour de la compétition, les clubs ne peuvent pas changer de catégorie leurs patineurs. Ces derniers doivent concourir dans les catégories correspondant à l'inscription, sauf s'il y a incompatibilité de règlement ; ils doivent alors concourir dans leur catégorie d'âge, sauf si le quota est dépassé par l'équipe dans la catégorie concernée.

Les remplaçants sont inscrits dans les catégories où ils doivent éventuellement patiner, à condition que le quota ne soit pas dépassé par l'équipe dans cette catégorie.

Les clubs participants à une compétition doivent **impérativement** envoyer au club organisateur la liste de leur équipe, **quinze jours avant la compétition**.

Pour les trois divisions, les médailles passées moins de dix jours avant une compétition ne seront pas prises en compte.

### **ARTICLE 5**

Chaque club qui organise une compétition, en supporte les frais et reçoit en compensation un droit d'inscription correspondant à :

- 24 € pour le tour final (qualification de ligue)
- 14 € pour les tours de classement

Le prix des entrées « public » est de 5 € maximum.

Chaque concurrent doit recevoir une invitation gratuite pour un accompagnateur.

Les dirigeants de club ont la gratuité d'entrée, sur présentation de leur licence, à une compétition où leur équipe est engagée (quatre dirigeants maximum par club).

Le club demande confirmation par téléphone une semaine avant la rencontre pour connaître le nom des juges afin de leur donner tout renseignement complémentaire.

Pour le déplacement des juges, le prix du kilomètre est fixé à **0,31 €** plus une indemnité forfaitaire de **12 €**.

Le club organisateur doit remettre le soir même à chaque club participant le résultat de la compétition. Il doit également **transmettre ces résultats le plus rapidement possible au responsable des interclubs de la Ligue et aux responsables de division.**

Les résultats seront transmis sur les feuilles agréées des interclubs.

La comptabilité informatique sera effectuée avec le logiciel « MOINEAU ».

Tous les clubs recevront un exemplaire des feuilles comptables qui sera joint au règlement.

L'un des juges doit faire fonction de juge arbitre.

Le club doit prévoir un chronométreur officiel et un sifflet.

## **ARTICLE 6**

Lors de chaque tour préliminaire, il y aura un classement par catégorie et une remise de coupe au club vainqueur.

Pour les Finales Régionales, les trois premiers clubs reçoivent une coupe. Le club organisateur supporte les frais de toutes les coupes.

## **ARTICLE 7**

Tous les clubs participant aux Interclubs sont classés suivant les résultats obtenus par leurs différentes équipes dans les trois divisions, avec remise d'un trophée à l'équipe qui obtient le plus grand nombre de points.

Le trophée est détenu par le club vainqueur toute la saison qui suit son obtention.

Il est remis en compétition la saison suivante. Une réplique plus petite du trophée est offerte au club vainqueur.

Un club qui gagne trois années le challenge garde définitivement le trophée et un autre objet d'art doit être remis en compétition.

## **ARTICLE 8**

Pour couvrir les frais de gestion de la commission de Ligue (secrétariat, frais d'affranchissement et de téléphone, achats de trophées), il est demandé à chaque club :

**une adhésion de 30 € par division.**

Cette cotisation sera perçue au mois de septembre lors de son engagement dans les différentes divisions.

# Règlement Technique des Interclubs Ile de France

## ARTICLE 1

- 8 patineurs maximum par équipe.
- 3 patineurs maximum par catégorie.
  
- Une catégorie peut correspondre à Fille ou Garçon.  

<u>Exemple :</u>	Junior Fille	=	1 catégorie
	Junior Garçon	=	1 catégorie
  
- 4 remplaçants maximum par division concourant dans la catégorie pour laquelle ils ont été engagés.
- Voir règlement des licences.
- Chaque club utilise ses remplaçants à sa convenance.
- Un titulaire ne peut pas être remplaçant dans une autre catégorie (surclassé) ou dans une autre division.
- Les médailles passées moins de 30 jours avant la compétition ne seront pas prises en compte.
- Aucune médaille de glisse n'est requise pour la deuxième et troisième division.
- La certification des tests est la même que pour les championnats nationaux.
- Un patineur ne peut participer qu'à 1 seule finale

## ARTICLE 2

Tous les clubs qui participent aux Interclubs sont classés suivant les résultats obtenus par leurs différentes équipes dans les trois divisions. Le Challenge Régional est remis à l'équipe qui obtient le plus grand nombre de points et est déclarée :

**"CHAMPION Ile de FRANCE "**

## **1<sup>ère</sup> Division**

**Avenir** : (-10 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1995 et le 30 juin 1997

### **Préparatoire minimum**

- Programme libre identique à la Coupe Nationale.

**Minime** : (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1992 et le 30 juin 1995

### **Pré - Bronze de libre minimum + Bronze de glisse**

- Programmes court et libre identiques au Championnat de France National.

**Novice** : (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1989 et le 30 juin 1992

### **Argent de libre minimum + Argent de glisse**

- Programmes court et libre identiques au Championnat de France National.

**Junior** : (-19 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1986 et le 30 juin 1989

### **Vermeil minimum + vermeil de glisse**

- Programmes court et libre identiques au Championnat de France Junior.

**Seniors** : Né(e) avant le 01 juillet 1986

### **Vermeil minimum + vermeil de glisse**

- Programmes court et libre identique au Championnat de France Senior

**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories**

**SURCLASSEMENT POSSIBLE**

**(Voir licence)**

## 2<sup>ème</sup> Division

**Avenir :** (-10 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1995 et le 30 juin 1997

**P.N. 6 maximum (sans préparatoire)**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- 2 axels maximum dont un en combinaison ou suite de sauts
- 3 pirouettes maximum dont une combinée
- 1 suite de pas
- **doubles sauts interdits**

**Minime :** (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1992 et le 30 juin 1995

**Pré - Bronze ou P.N. 8 maximum**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- 2 axels maximum dont un en combinaison ou suite de sauts.
- 2 double sauts différents (salchow et boucle piqué) , ils ne peuvent être exécutés qu'une seule fois chacun ; interdits en combinaison et suite de sauts.
- 3 pirouettes maximum dont une combinée.
- 1 suite de pas.
- 1 suite de spirales

-\*Attention : 7 éléments de sauts maximum sont autorisés

**Novice :** (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1989 et le 30 juin 1992

**Bronze ou PN 10 maximum**

- Durée du programme : 3 min 30 +/- 10s

**Dames**

- 3 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle et boucle piqué), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
- 3 pirouettes maximum dont une combinée et une sautée.
- 1 suite de pas.
- 1 suite de spirales (voir règlement ISU)

-\*Attention : 7 éléments de sauts maximum sont autorisés

**Messieurs**

- 3 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle et boucle piqué), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
- 1 double flip ou double lutz au choix, ne pouvant être exécuté qu'une seule fois en saut individuel.
- 3 pirouettes maximum dont une combinée et une sautée.
- 2 suites de pas différentes. (voir règlement ISU)

-\*Attention : 8 éléments de sauts maximum sont autorisés

## 2<sup>ème</sup> Division

**Junior :** (-19 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1986 et le 30 juin 1989

**Argent ou PN 10 maximum**  
**Durée du programme : 3 min 30 +/- 10s.**

### Dames

- Tous les doubles sauts sont autorisés, sauf le double axel
- 2 sauts seulement peuvent être exécutés 2 fois.
- 3 pirouettes maximum dont une combinée et une sautée,
- 1 suite de pas.
- 1 suite de spirales (voir règlement ISU)
- \*Attention : 7 éléments de sauts maximum sont autorisés

### Messieurs

- Tous les doubles sauts et double axel sont autorisés,
- 2 sauts seulement peuvent être exécutés 2 fois.
- 3 pirouettes maximum dont une combinée et une sautée,
- 2 suites de pas différentes. (voir règlement ISU)
- \*Attention : 8 éléments de sauts maximum sont autorisés

**Senior :** Né(e) avant le 01 juillet 1986

**Vermeil ou PN10 maximum**  
**Durée du programme : 3 min 30 +/- 10s.**

### Dames

- Tous les doubles sauts et double axel sont autorisés
- 2 sauts seulement peuvent être exécutés 2 fois.
- 4 pirouettes maximum dont une combinée, une sautée, et une position
- 1 suite de pas.
- 1 suite de spirales (voir règlement ISU)
- \*Attention : 7 éléments de sauts maximum sont autorisés

### Messieurs

- Tous les doubles sauts et double axel sont autorisés
- 2 triples sauts possibles soit en combinaison, soit individuel (salchow et boucle piqué), un seul essai possible
- 2 sauts seulement peuvent être exécutés 2 fois.
- 3 pirouettes maximum, une combinée, une sautée, et une position
- 2 suites de pas différentes. (voir règlement ISU)
- \*Attention : 8 éléments de sauts maximum sont autorisés

En 2<sup>ème</sup> Division les triples sauts sont interdits sauf pour la catégorie « Senior Messieurs ».

\* Un élément de saut, peut être : un saut individuel, ou une combinaison ou une séquence de sauts.

**En 2<sup>ème</sup> division** : Tout programme doit comprendre au minimum : 1 combinaison ou 1 suite de sauts mais pas plus de 3.

- Division interdite aux patineurs ayant participé aux Championnats de France (qualification comprise) de la saison en cours ou précédente, sauf si le patineur a changé de catégorie d'âge.

Sinon, il devra concourir dans la catégorie supérieure du championnat auquel il a participé l'année précédente.

Seule exception : Un patineur ayant participé seulement et uniquement à un championnat de France par couple, pourra participer à la 2<sup>ème</sup> division, dans sa catégorie d'âge ou surclassé.

Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories  
SURCLASSEMENT POSSIBLE (Voir licence)

## **3<sup>ème</sup> Division**

**Jeune talent :** (-8 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) après le 30 juin 1997

- Pas de test exigé – PN2 maximum**
- Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s
  - 2 pirouettes différentes maximum
  - L'axel et les doubles sauts sont interdits
  - Minimum 1 combinaison (2 maximum)
  - 1 séquence de sauts
  - 1 suite de pas.

**Avenir :** (-10 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1995 et le 30 juin 1997

- PN 4 maximum (sans préparatoire)**  
Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s
- 1 axel possible (il ne peut pas être mis en combinaison ou suite de sauts)
  - 3 pirouettes différentes maximum
  - Les doubles sauts sont interdits
  - Maximum 2 combinaisons différentes de 2 sauts chacune
  - 1 séquence de sauts
  - 1 suite de pas.

**Minime :** (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1992 et le 30 juin 1995

- Préparatoire ou PN6 maximum.**
- Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s.
  - 
  - 2 axels possibles (un seul et si deuxième, il doit être en combinaison ou en suite de sauts)
  - 3 pirouettes différentes maximum
  - 1 double saut au choix (Salchow ou boucle piquée) : un seul essai. (Il ne peut pas être mis en combinaison ou en suite de sauts).
  - Maximum 2 combinaisons différentes de 2 sauts chacune
  - 1 séquence de sauts
  - 1 suite de pas.

**Novice :** (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) entre le 01 juillet 1989 et le 30 juin 1992

- Pré-Bronze ou PN 8 maximum**
- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
  - 
  - 2 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle piquée), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
  - Maximum 2 combinaisons différentes de deux sauts chacune.
  - 3 pirouettes maximum dont une combinée et une sautée.
  - 1 suite de pas.

## 3<sup>ème</sup> Division

**Junior - Senior:** (-19 ans au 01 / 07 de la saison en cours)  
Né(e) avant le 01 juillet 1986

**Bronze ou PN 10 maximum**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- 3 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle piquée, boucle), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
- 2 combinaisons différentes maximum de deux sauts chacune.
- 3 pirouettes maximum dont une combinée et une sautée.
- 1 suite de pas.

**Dames** 7 éléments de sauts maximum sont autorisés

**Messieurs** 8 éléments de sauts maximum sont autorisés

**Division interdite aux patineurs ayant participé aux Championnats de France (qualification comprise) de la saison en cours et/ou de la précédente.**

**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories (sauf jeune talent)**

**SURCLASSEMENT POSSIBLE**  
(Voir licence)

## Tableau récapitulatif des tests nécessaires

	1 <sup>ère</sup> Division	2 <sup>ème</sup> Division	3 <sup>ème</sup> Division
Jeune talent			Pas de test exigé  PN2 maxi
Avenir	Préparatoire Mini	PN 6 Maxi  (Sans préparatoire)	PN 4 Maxi  (Sans préparatoire)
Minime	Pré - Bronze Mini  et  Bronze de Glisse Mini	Pré - Bronze Maxi  ou  PN 8 Maxi	Préparatoire  Ou  PN 6 Maxi
Novice	Argent Mini  et  Argent de Glisse Mini	Bronze Maxi  ou  PN 10 Maxi	Pré - Bronze Maxi  ou  PN 8 Maxi
Junior	Vermeil Mini  et  Vermeil de Glisse Mini	Argent Maxi  ou  PN 10 Maxi	Bronze Maxi  ou  PN 10 Maxi
Senior	Vermeil Mini  et  Vermeil de Glisse Mini	Vermeil Maxi  ou  PN10 Maxi	Bronze Maxi  ou  PN 10 Maxi

## REGLEMENT COMPTABLE

Règlement comptable régional identique au national.

**Pour les utilisateurs du programme « MOINEAU », lors de la saisie du deuxième tour d'un interclubs, ne pas oublier de rentrer les points du premier tour.**

### ATTRIBUTION DES POINTS POUR LE CHALLENGE REGIONAL

Se reporter au tableau d'attribution des points du challenge national.

Lorsque dans une division il y a plusieurs finales, le premier de la finale B marque un nombre de points juste inférieur au dernier de la finale A.

Même processus pour la finale C : le premier de la finale C marque un nombre de points juste inférieur au dernier de la finale B.

Dans chaque groupe, les clubs qui ne sont pas qualifiés pour une finale marquent :

pour le 1<sup>er</sup> éliminé = 8 pts

pour le 2<sup>ème</sup> éliminé = 7 pts

pour le 3<sup>ème</sup> éliminé = 6 pts

etc...